Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 69 (2005)
Heft: 273-274

Artikel: Définir la modalité
Autor: Martin, Robert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-400093

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DÉFINIR LA MODALITÉ

Dans un article intitulé *Sur la sémantique du possible* (ici même, 65, 2001, 5-23), le possible a été envisagé comme un «opérateur modal» (18-21). On voudrait préciser cet aspect en proposant une définition opératoire de la notion même de modalité[1].

La linguistique pâtit d'une insuffisante rigueur dans la définition de ses concepts. Trop souvent, on se satisfait de ce que l'épistémologie appelle des «concepts régulateurs». De tels concepts correspondent tout juste à une intuition bonne à délimiter vaguement un domaine de recherche, mais ils n'acquièrent que rarement la précision d'authentiques concepts opératoires, strictement définis et universellement admis.

Disons d'entrée que l'on voit fort bien pourquoi les définitions métalinguistiques restent trop souvent dans le flou.

– Tout d'abord, les contenus que véhiculent les langues sont par nature des contenus extraordinairement flexibles, qui leur permettent de s'adapter à des besoins expressifs infiniment variés et à nuancer la pensée avec une subtilité qu'aucun autre langage, informatique, mathématique, logique ou autre, n'égalera jamais. Du coup les catégories que l'on peut en abstraire se chevauchent partiellement, et, d'une langue à l'autre, se combinent de manière très diverse: les concepts linguistiques sont le lieu d'inévitables recouvrements. Ainsi, la modalité a partie liée avec l'énonciation (dans *Franchement, Pierre a tort*, l'adverbe *franchement* est-il modal?), avec l'appréciation (dans *Il est bon qu'elle le sache*, le prédicat *il est bon que* relève-t-il de la modalité?), voire avec le temps (on sait que la conception guillaumienne du mode se fonde tout entière sur la construction de «l'image-temps»; plus banalement, les temps grammaticaux, par exemple l'imparfait ou le conditionnnel français, ont d'incontestables effets

---

(1) Les idées ici présentées ont été discutées le 25. 11. 2004 à l'Université de Paris-Sorbonne dans le cycle de conférences organisé par l'Equipe «Sens et textes» sous la direction d'Olivier Soutet. Je remercie très vivement tous les intervenants, en particulier Blanche-Noëlle Grunig, Michèle Fruyt, Olivier Soutet, Annette Vassant, et tout spécialement Bernard Pottier, qui défend une conception beaucoup plus ouverte des universaux que celle, rigoriste, qui est suggérée ici.

modaux, au point que certains rangent le conditionnel parmi les modes...). Il est difficile dans ces conditions de définir des catégories strictement délimitées.

– Une définition métalinguistique ne peut être qu'un artefact. Là où la définition d'objets naturels comme les mots est ou n'est pas adéquate, la définition métalinguistique, qui s'applique à des objets construits et de très grande abstraction, n'est pas en soi ou vraie ou fausse: elle est ce que le linguiste veut bien qu'elle soit. Aussi aucune définition ne s'impose-t-elle de manière indiscutable. Les définitions de concepts ne sont jamais que le lieu de conventions. Il n'en demeure pas moins qu'elles sont indispensables et qu'une science ne mérite ce nom que si elle s'appuie sur un ensemble conceptuel aussi rigoureux que possible et communément admis.

– Les définitions métalinguistiques sont du fait même peu ou prou liées à la théorie développée. Les concepts que les linguistes manient n'ont pas toujours le même contenu d'une théorie à l'autre. Sans doute est-ce très difficile à éviter, mais c'est extrêmement dommageable pour la discipline. Une science a tout à gagner à uniformiser son langage. En dépit des obstacles, c'est en ce sens qu'il faut aller. On s'efforcera dans cet exposé de formuler une définition qui soit aussi déliée que possible de toute visée théorisante particulière.

Voilà pour les difficultés. Il s'impose d'autant plus qu'on ait à l'esprit, dans l'effort définitoire, un certain nombre d'exigences minimales. Par delà les qualités requises de toute définition, quel qu'en soit le domaine (en particulier la *non-circularité*: une définition ne peut utiliser que des concepts déjà définis ou explicitement reconnus comme des primitifs; ou bien la *non-ambiguïté*: une définition doit délimiter un concept sans reste, en sorte qu'une fois admise, elle ne prête plus à aucune confusion; ou encore la *pertinence*: la définition doit correspondre à des phénomènes effectivement identifiables), il faut admettre d'autres contraintes:

– la définition métalinguistique doit viser des *universaux du langage*;

– elle doit être formulée dans un *langage* qui est lui-même aussi *universel* que possible; on utilisera notamment, outre les concepts linguistiques reconnus, les notions mathématiques et logiques universellement admises et parfaitement définies, non pas dans l'intention illusoire de les appliquer à la réalité linguistique, mais seulement pour formuler le métalangage de manière satisfaisante;

– elle doit être aussi proche que possible de la *tradition terminologique*, en particulier de la tradition grammaticale; la linguistique croule

sous la surabondance d'une terminologie mal contrôlée; les étiquettes foisonnent, trop souvent sans le moindre bénéfice; les progrès de la discipline exigent impérativement le contrôle de cette prolifération tout à fait déraisonnable;

– enfin, redisons-le, une définition a tout à gagner à acquérir *une validité aussi indépendante que possible d'une théorie particulière.*

Forts de ces principes, à vrai dire très contraignants, voyons donc ce que pourrait être une définition de la modalité. Dans un premier temps, on essaiera de la formuler en termes *syntaxiques* ou *sémantiques*; devant les difficultés, on optera ensuite, en termes d'*opérations*, pour une approche plus *cognitive*.

1. Essai de définition syntaxique ou sémantique de la modalité

1.1. Définition syntaxique

Une définition syntaxique peut utiliser deux notions: celle d'opérateur; celle de prédicat du second ordre.

– *Définition en termes d'opérateur.*

On partira d'un constat banal, mais qui s'impose. Une phrase comme celle-ci: *Pierre est revenu*, comporte un prédicat (*est revenu*) et un argument (*Pierre*); mais elle suggère aussi, impérativement, que Pierre est effectivement revenu; en d'autres termes *Pierre est revenu* est une proposition vraie. Dire que Pierre est revenu, c'est dire qu'il est vrai que Pierre est revenu. Enoncer une proposition, c'est en assumer la vérité – ou du moins se prononcer sur sa vérité, bref, de façon ou d'autre, la prendre en charge ou s'en distancier explicitement. On en vient ainsi à l'idée qu'une proposition comporte en elle, non seulement un prédicat et ses arguments, mais un opérateur modal qui est le lieu obligé de sa prise en charge. On peut le noter ainsi: $\dashv P_x$.

La prise en charge propositionnelle est modulable: *Peut-être Pierre est-il revenu*; *Pierre est-il revenu?...* Au lieu de noter la modalité par $\dashv$ «il est vrai que», une notation plus générale peut se faire par exemple au moyen du symbole *M*: soit $M\ P_x$.

Dans une telle approche, la modalité a une définition purement syntaxique, au sens logique du terme. Le modalisateur *M* entre, comme élément de l'alphabet du langage métalinguistique, dans une «expression bien formée» (ebf). Tout langage formel requiert au départ, avant la formulation des axiomes, un ensemble fini de règles qui conduisent à des ebf.

Le métalangage linguistique comporterait donc l'ebf *M* P_x. Une telle définition est syntaxique: la modalité dans cette approche relève de la syntaxe du métalangage.

Cette conception ne va pas cependant sans difficultés. Raisonnons un instant sur la phrase *Il est possible que Pierre revienne*. Comment concevoir que *Il est possible que* soit de la nature d'un opérateur? On pense à B. Russell pour qui *Il existe* (ou *il y a*) n'est pas un prédicat, mais un quantificateur; toutes sortes d'arguments s'opposent à une telle conception(2). *Il est possible que* a toutes les apparences d'un prédicat: il se comporte morphologiquement comme un prédicat et varie en temps et en mode (*Il était possible que p*; *Il sera alors possible que p*; *Pour qu'il soit possible que p...*); il est commutable avec un très grand nombre de formes qui, par leur variété sémantique, ont toute chance d'être des prédicats (*Il est probable que*, *Il est inimaginable que*, *Il est invraisemblable que*, *Il est malheureux que*, *Il arrive que*, *Il s'y ajoute que...*; comment penser que ce sont là autant d'opérateurs?); par ailleurs *possible* a toutes les apparences d'un prédicat dans *être possible*: *Pierre reviendra: cela est possible*; *Le retour de Pierre est possible*; *Que Pierre revienne est possible...* De toute évidence, la définition en termes d'opérateur n'est pas suffisante.

– *Définition syntaxique en termes de prédication du second ordre*

S'il s'agit bien d'un prédicat, *Il est possible que* est un prédicat du second ordre. Un prédicat du second ordre est un prédicat qui a pour argument une proposition. Dans *Il est possible que Pierre soit revenu*, l'argument est la proposition *Pierre est revenu*. On en vient ainsi à une définition où la modalité est conçue soit comme un opérateur dans une ebf, soit comme un prédicat du second ordre.

Intuitivement, on conçoit en effet qu'une prédication du second ordre, qui a dans son champ une proposition, soit de nature modale: elle concerne par nature la prise en charge propositionnelle. On dira par exemple que *Il est possible que p* situe *p*, non pas dans le monde de ce qui est, mais dans un monde possible.

Certains prédicats du second ordre semblent cependant plus éloignés de l'idée modale intuitivement conçue. Ainsi dans *Il est urgent que Pierre revienne*: l'urgence est celle du retour de Pierre, assurément pas celle d'une proposition. L'urgence a un caractère *de re*, et non pas *de dicto*. Mais une telle objection n'est pas dirimante.

---

(2) Pour la discussion de ce point, cf. R. M., «Sur le statut sémantique de *Il y a*», in: *Mél. Michel Galmiche, LINX*, 47 (2002), 79-87.

– D'abord on notera que *Il est possible que* n'est pas non plus stictement *de dicto*. *Il est possible que Pierre revienne* signifie que le retour de Pierre est possible et non pas que la proposition *Pierre reviendra* est possible (ce qui est bien différent de *Il est vrai que Pierre est revenu*, paraphrasable par: La proposition *Pierre est revenu* est vraie). *Il est possible que p* est proprement *de re*; ce n'est que secondairement que l'interprétation devient *de dicto* et que le possible, par valeur induite(3), apparaît comme une valeur de vérité ($\Diamond P_x$).

– D'autre part, toute prédication du second ordre est de près ou de loin liée à une interprétation en termes de mondes possibles. *Il est urgent que Pierre revienne* laisse entendre que le retour de Pierre n'est pas garanti dans un futur proche et qu'il existe au moins un monde possible où la contrainte d'urgence n'est pas satisfaite (ce qui, en français, se traduit par le mode subjonctif dans la subordonnée): s'il n'en était pas ainsi, il n'y aurait aucune raison d'asserter l'urgence. Certes l'idée modale peut être extrêmement ténue: qu'y a-t-il de modal dans *Il s'y ajoute que p?* On répondra qu'on y donne à entendre que *p* est vrai conjointement à d'autres propositions précédemment énoncées, elles aussi vraies; il y a là aussi une procédure de prise en charge. Que faire des verbes de perception? *Je vois que Pierre est rentré:* est-ce là une prédication modale? On se rappellera que dans certaines langues, les sources du savoir sont systématiquement spécifiées: le tuyuca par exemple (langue parlée en Colombie et au Brésil) possède tout un paradigme épistémique, modulé selon l'origine de l'information: c'est ce qu'on appelle l'évidentialité(4). Evidentialité et modalité sont pour le moins des notions apparentées. Il semble donc bien que toute prédication du second ordre ait un caractère modal.

La difficulté est ailleurs. Elle est que la modalité peut s'attacher aussi à des éléments linguistiques qui n'ont rien ni d'un opérateur ni d'une prédication du second ordre au sens que l'on vient d'en donner. *Pierre veut revenir:* la tradition range un tel énoncé parmi les énoncés modaux. Le fait est que l'auxiliaire *vouloir* situe la proposition *Pierre revient* dans les mondes possibles: cette proposition n'est pas une proposition vraie dans le monde de ce qui est; intuitivement un tel énoncé relève de la modalité.

---

(3) Cf. R. M., «Sur la sémantique du possible», *RLiR* 65 (2001), 5-23, en partic. p. 16-18.

(4) Cf. notamment Wallace Chafe / Johanna Nichols, *Evidentiality: the linguistic coding of epistemology*, Norwood, Ablex, 1986; Zlatka Guenchéva, *L'énonciation médiatisée*, Louvain / Paris (Bibl. de l'Information grammaticale), 1996; Patrick Dendale / Liliane Tasmowski, «L'Evidentialité ou le marquage des sources du savoir», in: *Langue fr.* 102 (1994), 3-7.

Dès lors la définition syntaxique de la modalité doit inclure aussi des prédicats comme *vouloir*, *pouvoir*, *devoir*..., c'est-à-dire des prédicats qui ont dans leur champ un autre prédicat (*sortir* dans *Pierre veut sortir*). Mais cela reviendrait à dire que tous les adverbes relèvent de la modalité, puisqu'ils sont aussi des prédicats sur des prédicats. Certains logiciens l'entendent ainsi: dans *Pierre court vite*, le prédicat *vite* serait modal(5). C'est extrêmement éloigné de la tradition linguistique. Aux yeux du linguiste, la définition syntaxique trouve là ses limites.

Il s'y ajoute que linguistiquement la modalité peut même s'attacher au prédicat lui-même. *Il est très impressionnable*: «on peut l'impressionner facilement»; «il est possible de l'impressionner»; «il se laisse facilement impressionner». *Il est présidentiable*: «il est possible qu'il devienne un jour président». *C'est un siège pliable*: «il est possible de le plier». Et voilà que l'approche syntaxique nous conduit définitivement dans l'impasse: syntaxiquement, la modalité serait partout, dans le modalisateur, dans la prédication du second ordre au sens le plus large (que l'argument en soit une proposition ou bien un autre prédicat) et même dans la prédication elle-même. Une telle conception n'est pas linguistiquement satisfaisante.

1.2. Définition sémantique

Changeons donc notre fusil d'épaule et testons à présent une approche définitoire en termes sémantiques. Dans ce qui précède, l'allusion au possible a été constante. Même le type *Il est urgent que p* n'est pas indépendant du possible. N'y a-t-il pas là un critère déterminant? Ne peut-on concevoir la modalisation tout simplement en termes de possibilité, comme la relation d'une proposition au vrai ou au possible? La modalité ne serait rien d'autre que l'alternance du vrai et du possible. Voyez par exemple la place déterminante que tient le possible dans les interprétations du subjonctif français(6). Quant à la sémantique des mondes possibles, elle place le possible au coeur de la théorie. Le possible n'ouvre-t-il pas une voie somptueuse pour définir la modalité? Ne suffit-il pas de concevoir le possible comme un primitif sémantique et de le situer au départ de notre parcours définitoire?

---

(5) Pour la discussion de cette conception, on se reportera à Jean-Louis Gardies, «Tentative d'une définition de la modalité», in: Jean David / Georges Kleiber (éd.), *La Notion sémantico-logique de modalité*, Metz-Paris, Klincksieck, 1983, 13-24. Du même auteur, on rappellera le livre important intitulé *Essai sur la logique des modalités*, Paris, PUF, 1979.

(6) Cf. notamment Olivier Soutet, *Le Subjonctif en français*, Paris, Ophrys, 2000.

Les choses hélas ne sont pas simples. On observera tout d'abord que le possible n'est pas une condition suffisante de modalité. *Pierre sait parfaitement l'anglais*: Pierre dispose donc de la possibilité de s'exprimer en anglais comme le ferait un natif – ou quasiment. Une idée de possibilité s'attache incontestablement à un tel énoncé. Mais comment y voir de la modalité? Ici la possibilité ne touche pas la prise en charge de l'énoncé. Elle est de l'ordre de la capacité, c'est-à-dire d'une possibilité qui est tout entière dans le sujet. *Pierre peut le faire*: si le contenu de *pouvoir* est bien celui de «possibilité»(7), une des interprétations de cet énoncé est que Pierre est capable de le faire, qu'il en a la capacité, qu'il a en lui la possibilité de le faire; ce n'est pas là de la modalité; une fois de plus, la possibilité est dans le sujet. Cet effet du possible peut même être dans le sujet inanimé: *Ce moteur peut tourner à 10.000 tours* (c'est une propriété de ce moteur); *Cet ordinateur peut traiter jusqu'à 10.000 informations à la seconde* (c'est une propriété de cet ordinateur); *Le tabac tue* (c'est une possibilité que le tabac porte en lui). Tout cela nous éloigne, en dépit du possible, de l'idée de modalité. Le possible n'est pas une condition suffisante de modalité.

Le possible n'en est pas non plus une condition nécessaire; la modalité n'est pas forcément liée au possible. *Pierre sait que p*: traditionnellement on évoque ici une «modalité épistémique». Rien de commun avec le possible. Ce qui est évoqué, c'est le savoir de Pierre. Si l'on admet le concept d'«univers de croyance», on dira que p appartient à l'univers de Pierre, plus précisément à l'image que le locuteur se fait de l'univers de Pierre (il est vrai hypothétique, mais présentée comme réelle – un peu comme le futur peut être dans les langues le pendant exact du passé, malgré son caractère hypothétique). D'autres représentations sont envisageables (par exemple en termes d'«intelligence artificielle distribuée», comme dans C. Beyssade 1998(8), conception fort intéressante, au reste compatible avec les «univers de croyance»). Mais en tout état de cause, le savoir n'est pas sémantiquement de l'ordre du possible. La même observation vaut pour le dire: *Pierre dit que p*; *Pierre prétend que p*; *Pierre se demande pourquoi Marie est fâchée*; les verbes d'énonciation évoquent l'univers d'un autre par le truchement du dire, mais ne lient pas (ou ne lient pas nécessairement) ce qui est dit au possible: pourtant, dans beaucoup de langues, par

(7) Cf. Marie-Luce Honeste, «Langue et contexte: deux sources de signification. L'exemple du verbe modal *pouvoir*», in: *Fr. Mod.* 72 (2004), 146-156.

(8) Claire Beyssade, *Sens et savoirs. Des communautés épistémiques dans le discours*, Presses Universitaires de Rennes, 1998.

exemple en latin, l'interrogative indirecte appelle le subjonctif (*Quaero cur legas* «je demande pourquoi tu lis»), ce qui montre bien, même si c'est en dehors du possible, le rapport à la modalité.

En dépit de son extrême importance, le possible n'est donc ni une condition suffisante, ni même une condition nécessaire de la modalité. On est conduit plutôt à l'idée que la modalité suppose une opération d'injection de l'énoncé, soit dans les mondes possibles, soit dans les univers de croyance. Mais une telle approche appelle pour le moins deux remarques: d'une part, elle a l'inconvénient d'être fortement marquée sur le plan de la théorie, et c'est justement ce qu'au départ nous souhaitions éviter... D'autre part, moyennant l'idée d'opération, elle engage dans une direction très différente. L'injection étant une opération de pensée, indépendante de toute langue particulière, l'orientation est celle désormais, non plus de la syntaxe ou de la sémantique, mais de la cognition. C'est cette voie que nous allons essayer maintenant de baliser.

2. Essai de définition cognitive de la modalité

Située au-delà des langues particulières, l'approche cognitive privilégie fortement l'idée d'opération. Voyons d'abord en quoi peut consister une conception cognitive de la modalité. On en mesurera ensuite les éventuels avantages. On liera enfin cette conception à la notion redéfinie de modalité *de dicto*.

2.1. Une définition opérative de la modalité

On admettra au départ l'idée (syntaxique) de l'opérateur modal, ou, si l'on préfère, l'idée d'une modalité inhérente (généralement implicite dans les langues): sans mention explicite, un énoncé est pris en charge par le locuteur, c'est-à-dire présenté comme un énoncé vrai. *Pierre est rentré* équivaut à *Cela est vrai: Pierre est rentré*. Pour modifier une telle prise en charge, deux sortes d'opérations entrent en jeu: des opérations de suspension de la valeur de vérité (c'est le cas par exemple de l'interrogation ou de la subordination); des opérations qui modifient la valeur de vérité (par exemple par un prédicat du second ordre). Ces opérations suspendent ou modifient l'opérateur modal (M) à la suite d'une analyse des éléments linguistiques modalement interprétables que la proposition comporte (particules, adverbes, prédicats, suffixes...): elles sont abstractives (elles abstraient une interprétation modale d'un élément de p) et injectives (elles injectent dans M l'interprétation retenue). Déliées de toute langue particulière, pures opérations de pensée, elles appartiennent par

leur généralité non pas aux langues, mais à la cognition. Ainsi, dans *Il est urgent que p*, l'idée d'urgence est sémantiquement liée à une possibilité contrefactuelle (l'urgence n'est pas alors perçue par les acteurs en cause); une telle analyse sémantique, qui s'opère par l'analyse du prédicat *Il est urgent que*, conduit ensuite par une opération de type abstractif, c'est-à-dire cognitif et conséquemment universel, à modifier par injection l'opérateur modal. En somme, la modalité consiste, à partir d'éléments linguistiques divers, qui ne sont pas eux-mêmes spécifiquement modaux mais qui ont un aspect modal, à en donner une interprétation telle qu'ils aient, par abstraction et injection, une répercussion sur le modalisateur.

On en vient donc à la définition suivante:

La modalité est l'ensemble des opérations qui, à partir d'éléments linguistiques très variables sémantiquement interprétés, déterminent la prise en charge de la proposition, en suspendant ou en modifiant l'opérateur inhérent de vérité (et en injectant la proposition dans un modèle de mondes possibles et d'univers de croyance).

Cette définition comporte deux niveaux: un niveau indépendant de toute théorie particulière (ici en italique); un niveau qui la précise dans une conception donnée, ici sémantico-logique (que l'on est en droit d'accepter ou de rejeter).

L'ensemble peut se représenter ainsi:

$\dashv p$; opérations abstractives (cognitives) sur les éléments sémantiques de p et injection dans l'opérateur de modalité $\dashv$, suspendu ou modifié (avec injection de p dans un modèle de mondes possibles et d'univers de croyance).

2.2. – De quelques avantages

2.2.1. La modalité n'est plus fixée sur un élément linguistique déterminé. On abandonne l'idée que la modalité est en relation biunivoque avec telle ou telle donnée linguistique. Les sources de la modalité peuvent être en très grand nombre. A l'intérieur de la proposition, ils se combinent selon des procédures complexes (qu'il convient d'analyser langue par langue). La question n'est plus de savoir si tel ou tel prédicat, tel ou tel opérateur est de nature modale (la question de savoir si *Il est urgent que* est modal n'a plus de sens; non plus que de savoir si l'interrogation fait partie du modalisateur); la question désormais est beaucoup plus simplement celle-ci: tel élément linguistique a-t-il ou non une *incidence modale*, c'est-à-dire a-t-il ou non une répercussion sur la prise en charge de

l'énoncé? La modalité est le résultat d'un calcul, effectué à partir d'éléments extrêmement divers. La définition proposée fait d'entrée la plus grande place à la *combinatoire* modale (la modalité étant généralement due à l'effet combiné de plusieurs éléments).

2.2.2. Une telle conception ne présuppose aucune typologie sémantique des modalités (aléthiques, épistémiques, déontiques, optatives, axiologiques, énonciatives...). Non pas qu'une telle typologie soit superflue; la typologie sémantique est même indispensable à l'interprétation (on renvoie tout particulièrement aux «aires modales» magistralement tracées dans B. Pottier 2000[9]). Mais en la situant en aval et non plus en amont de l'opération modale, on évite dans la définition toutes sortes de difficultés. Ainsi, les langues ne discriminent guère les données aléthiques et les données épistémiques: *Il peut pleuvoir demain*; cela signifie que la situation météorologique est telle que la pluie n'est pas à exclure pour demain (nous sommes dans une zone dépressionnaire, les nuages s'accumulent sur l'océan, le vent d'ouest prédomine...; le possible est donc dans les choses elles-même); mais en même temps, cet énoncé laisse entendre qu'il n'y a là rien de sûr, que l'on ne peut pas savoir en toute certitude s'il pleuvra demain ou pas (contrairement à ce que laisse entendre *Il pleuvra demain*) et qu'ainsi la modalité, en même temps qu'aléthique, y est aussi très fortement épistémique. *Il faut que j'aille voir Marie*: le fondement est ici déontique (dans le sous-ensemble des mondes possibles déontiquement marqués – c'est-à-dire conformes à telle ou telle règle, morale, sociale, naturelle...), *Je vais voir Marie* est nécessairement vrai. Mais on accepte parfaitement de prolonger cet énoncé ainsi: *Il faut que j'aille voir Marie. Mais j'ai tellement à faire...* On laisse alors dans l'indécision la vérité de *J'irai voir Marie*, envisagé seulement dans les mondes possibles, en sorte que deux modalités s'y conjoignent, la modalité déontique et la modalité épistémique. Des observations comparables valent pour un verbe comme *devoir* (on renvoie au commentaire de M. Wilmet 2003, 305[10]). La définition ici proposée admet ces faits sans aucune difficulté.

2.2.3. Le calcul modal prend place parmi les universaux du langage. Notre définition présuppose deux sortes d'universaux: formel ($\dashv P_x$); cognitif (opération abstractive à partir d'éléments linguistiques divers de données qui suspendent ou modifient l'opérateur modal $\dashv$). D'autres universaux, des universaux de substance, sont certes envisageables (par exemple

(9) Bernard Pottier, *Représentations mentales et catégorisations linguistiques*, Louvain-Paris, Peeters, 2000 (en partie p. 192-205).

(10) Marc Wilmet, *grammaire critique du français*, Bruxelles, Duculot, 2003 (3e éd.).

la notion primitive de possible). Mais dans notre définition nous en faisons l'économie. Telle qu'elle est conçue ici, la modalité se situe à l'articulation de la syntaxe métalinguistique et des opérations cognitives.

2.3. – Modalité et opérations de dicto

Les opérations modales ici envisagées ont un caractère *de dicto*: on réputera *de dicto* toute opération qui porte sur l'opérateur modal ┤.

Habituellement, on distingue trois sortes d'incidences du second ordre, illustrées par les énoncés suivants:

– *Manifestement, Pierre est fou* (c'est la folie de Pierre qui est manifeste: l'interprétation est *de re*; ce qui est manifeste, ce sont les choses ou, si l'on préfère, un état de choses);

– *Vraiment, Pierre est fou* (ce qui est vrai, c'est la proposition *Pierre est fou*; l'interprétation est *de dicto*; ce qui est en cause, c'est la prise en charge de la proposition);

– *Franchement, Pierre est fou* (ce qui est franc, c'est l'énonciation de la proposition *Pierre est fou*; je dis en toute franchise ce que je dis; l'adverbe *franchement* touche, non pas l'énoncé, mais l'énonciation, l'acte de langage).

Dans l'approche ici présentée, les types *Il est possible que p* ou bien *Il est urgent que p*, bien que ce ne soit pas la proposition *p* qui est ou possible ou urgente, relèvent du niveau *de dicto*: ces prédicats ont une incidence sur la prise en charge de l'énoncé; les opérations qui déterminent cette prise en charge, même si elles sont secondes, sont considérées comme *de dicto*. Une opération est dite *de dicto* dès lors qu'elle a une répercussion sur l'opérateur de modalité.

En même temps, la modalité ainsi conçue se place tout naturellement dans le temps *de dicto*, le temps *de dicto* étant précisément celui de la prise en charge. *Il a bien perdu son portefeuille*: cet énoncé laisse entendre que la vérité de la proposition *Il a perdu son portefeuille* se confirme. Cette vérité a tout d'abord été envisagée (soit par moi-même, soit par quelqu'un d'autre); mais elle a paru seulement envisageable; vérification faite, elle se confirme. Ce sont là des étapes qui ne changent rien à la réalité des choses (*de re* l'état de choses décrit se situe à un moment donné du temps, sans aucun changement ultérieur); ce qui change en revanche, c'est la prise en charge, la vérité qui s'attache à la proposition. L'évolution en cause (hypothèse ou assertion d'autrui; vérification; vérité confirmée) se situe dans le temps *de dicto*. Notre définition de la modalité prend tout naturellement en compte de tels phénomènes.

En guise de conclusion, on situera la définition ici proposée par rapport à la notion de réalité. Cette définition suppose en effet que le linguiste est confronté à deux sortes de réalités; d'une part une réalité proprement linguistique: les éléments du langage (les morphèmes, les mots, les paradigmes, les règles...) ont une réalité morphosyntaxique et sémantique à l'intérieur de la langue considérée; d'autre part une réalité cognitive: certains schèmes élémentaires (comme $M\ P_x$) appartiennent aux universaux du langage; de même appartiennent aux universaux des opérations cognitives de très grande généralité, comme les opérations abstractives ou injectives. Celles-ci sont la condition même de la pensée, en sorte que leur réalité peut difficilement se contester.

Robert MARTIN